DIPLOME D'ÉTAT INFIRMIER

RNCP n°42589
CERTIFICATEUR : MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
DATE DE L'ENREGISTREMENT : Arrêté du 20 février 2026

CREATION LE 01/10/2026

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation en soins infirmiers est l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État d'infirmier(e) et donne lieu à la délivrance du grade licence dans le système licence master doctorat (LMD).

Cette formation permet l'acquisition de **treize compétences infirmières** indispensables pour l'obtention du diplôme d'Etat :

1. Élaborer le diagnostic infirmier pour une personne ou un groupe de personnes afin d'identifier les interventions adaptées à mettre en œuvre

2. Définir les interventions à mener auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle, et dans le cadre d'une construction, afin de répondre aux problématiques identifiées

3. Réaliser des soins à visée de dépistage préventif, diagnostique, thérapeutique, palliative, pour une personne ou un groupe de personnes dans le cadre en particulier d'une consultation infirmière et dans lez respect des règles QHSSE, des procédures et des protocoles et en utilisant des données probantes afin d'assurer un projet de soin adapté à la situation identifiée

4. Prescrire des produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux) et des examens complémentaires afin d'assurer un traitement et un suivi adapté à la situation clinique d'une personne dans le domaine des soins infirmiers

5. Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation à la santé, communautaire et populationnelle afin de répondre aux besoins de santé publique

6. Concevoir, conduire une démarche d'éducation thérapeutique, de prévention, de dépistage et de repérage en co-construction avec la personne, notamment dans le cadre d'une consultation infirmière

7. Concevoir et conduire des projets et la promotion d'actions de communication et d'éducation des communautés et des organisations sur les enjeux environnementaux, les pratiques et gestes durables et éco-responsables afin de répondre aux problématiques de développement durable et de gestion des ressources naturelles

8. Gérer et organiser une structure d'exercice individuel ou collectif en optimisant les ressources

9. Organiser les activités de soins en transmettant et recevant des informations et données en lien avec la personne en utilisant des outils numériques, aux membres d'une équipe pluri professionnelle dans un but de collaboration et de continuité de soins

10. Accompagner les pairs, les apprenants et les autres professionnels, afin de permettre leur accueil et leur formation et le développement de leurs compétences, dans le respect des personnes et en tenant compte de leurs éventuels besoins spécifiques

11. Mettre en œuvre le processus d'amélioration continue des soins et de sa pratique professionnelle dans le cadre de ses activités

12. Analyser des données scientifiques et professionnelles afin d'optimiser sa pratique et son expertise professionnelle, la qualité et la sécurité des activités réalisées

13. Formaliser des documents professionnels dans le cadre d'une démarche scientifique d'amélioration continue des pratiques professionnelles

La formation est validée par l'obtention de 180 crédits du système européen capitalisables et transférables (ECTS).

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Un cadre national et un cadre de consolidation structurent le référentiel de formation :

- **Le cadre national**, socle commun de la formation, garantit l'acquisition homogène de connaissances et de compétences essentielles à l'exercice de la profession d'infirmier. Il représente 142 crédits européens soit 86 crédits attribués aux enseignements théoriques et pratiques et 56 crédits attribués à l'enseignement clinique, correspondant à 56 semaines de stage.
- **Le cadre de consolidation** constitue un levier de personnalisation et d'enrichissement du parcours de formation. Il permet à l'étudiant d'explorer des lieux d'exercice spécifiques en lien avec son projet professionnel, les ressources disponibles au sein des établissements de formation et les opportunités offertes par le territoire. Il représente 38 crédits européens soit 25 crédits attribués aux enseignements théoriques et pratiques, 3 crédits attribués aux unités d'enseignements libres et 10 crédits attribués à l'enseignement clinique, correspondant à 10 semaines de stage.

Cinq domaines spécifiques d'enseignement théoriques et pratiques :

Domaine A : Sciences infirmières et raisonnement clinique

Ensemble des savoirs théoriques fondamentaux et méthodes permettant de prendre des décisions au regard des missions dévolues aux infirmiers

Domaine B : Pratiques cliniques infirmières, qualité et gestion des risques

Ensemble des savoirs, des méthodes et des compétences permettant :

- L'organisation, la réalisation et l'évaluation de soins infirmiers pour une personne
- La formulation d'objectifs thérapeutiques
- La gestion des risques et la mise en œuvre d'une démarche qualité dans le cadre de l'amélioration continue de la pratique infirmière

Domaine C : Prévention et promotion de la santé

Ensemble des savoirs, des méthodes et des compétences permettant de :

- Intégrer dans la pratique professionnelle l'ensemble des enjeux liés à la santé publique, à la santé environnementale, à la santé et sécurité au travail afin de mettre en œuvre des soins préventifs et écoresponsables
- Promouvoir la santé individuelle, populationnelle et communautaire auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes, saines ou malades à tout âge de la vie.

Domaine D : Communication, travail en équipe et leadership

Ensemble des savoirs, méthodes et compétences notamment psychosociales permettant de mettre en œuvre :

- La communication et la collaboration avec les parties prenantes
- La coordination des activités et des soins et le parcours de soins
- Le leadership pour accompagner les personnes et membres d'une équipe à l'atteinte d'objectifs liés à la santé ou à l'amélioration du système de santé
- Le processus de professionnalisation.

Domaine E : Démarche scientifique, initiation à la recherche et méthodologie

Ensemble des savoirs, méthodes et compétences permettant d'acquérir :

- Une démarche scientifique pour intégrer dans sa pratique professionnelle l'utilisation des données probantes et contribuer à la production de données scientifiques
- Des compétences linguistiques pour accéder à la littérature scientifique en langue anglaise et accompagner les personnes non francophones.

Formation en milieu professionnel : Quatre typologies de stage

Typologie 1 : Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé physique ou psychique, en phase aigue

Typologie 2 : Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé physique ou psychique, stabilisée

Typologie 3 : Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le maintien ou l'amélioration de leur état de santé dans le cadre d'une équipe de soins primaires contribuant à l'offre de soins de premier recours

Typologie 4 : Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie en situation de vulnérabilité liée à des problèmes de santé, de dépendance, d'exclusion sociale

Les semaines de stage de 35 heures incluent 5 heures dédiées à l'appropriation des connaissances dans une démarche réflexive sur le lieu de stage et le cas échéant des activités de simulation en santé.

DUREE DE LA FORMATION

Les études se déroulent sur **3 ans** selon un principe d'alternance de cours théoriques et de stages en milieu professionnel sur six semestres.

Le parcours de formation comprend un volume horaire de 4 620 heures, réparties comme suit :

- **1890 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique** réparties en 6 domaines :
- **2 310 heures en stage soit 66 semaines** :

1ère Année : 12 semaines
2ème Année : 26 semaines
3ème Année : 28 semaines

- **420 heures de travail** d'appropriation des connaissances en autonomie

La charge de travail totale de l'étudiant, incluant le volume horaire de formation ainsi que le travail personnel complémentaire, est estimée entre 4 620 et 5 400 heures. Ce travail personnel complémentaire est évalué à un maximum de 780 heures.

TARIFS

Le tarif est valable pour l'exercice de l'année 2026-2027

Tarifs 2026/2027	Etudiant non salarié	Etudiant salarié*
Droit inscription	178€	178€
Frais formation	8250€	
Cotisation vie étudiante et de campus (CVEC)	105€	105€

PREREQUIS NECESSAIRES POUR INTEGRER LA FORMATION

Être titulaire du baccalauréat, ou avoir obtenu l'équivalence ou la dispense de ce grade conformément à l'article L. 612-3 du code de l'éducation ;

Être âgé de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.

Pour une admission définitive, le candidat dépose auprès de l'institut de formation :

- Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France
- Pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue, une attestation signée de non-inscription sur la plateforme Parcoursup.

MODALITES DE SELECTION A LA FORMATION ET DELAI D'ACCES

4 voies d'accès à la formation :

1. **Parcoursup** pour les titulaires du Baccalauréat ou équivalence de ce diplôme
 - Elève de terminale ayant 17 ans au plus tard le 31 décembre de l'année d'entrée en formation.
 - Etudiant en réorientation et reprise d'études

Calendrier : Connexion à la plateforme PARCOURSUP

2. **Formation Professionnelle Continue** :
 - Être en activité professionnelle ou en recherche d'emploi
 - Les candidats qui sollicitent une dispense du baccalauréat déposent une demande de validation des études, expériences professionnelles et acquis personnels, conformément aux articles D. 613-38 et suivants du code de l'éducation.
 La décision de validation est prise par le président de l'université sur proposition de la commission d'admission mentionnée à l'article 6 de l'arrêté du 20 février 2026.

Candidature selon le calendrier du concours disponible sur le site internet de l'institut

3. **Passerelle Parcours Accès Santé Spécifique (PASS) - IFSI 2°année de formation en soins infirmiers**

 Admissibilité :
 - Obtenir une moyenne ≥10/20 aux UE cœur santé PASS
 - Valider deux unités d'enseignement sciences infirmières
 - Candidater via un dossier d'inscription auprès de l'Université

 Admission :
 - Suivi 3 jours de formation préparatoire au stage
 - Faire un stage de 5 semaines

4. **Accès en 2° année de formation en soins infirmiers : Parcours aide-soignant expérimenté**

Eligibilité :

- Exercer la fonction d'aide-soignant à temps plein depuis au moins 3 ans sur la période des 5 dernières années à la date de la sélection
- Avoir réussi la sélection par la voie de la Formation Professionnelle Continue
- Se porter volontaire et avoir été retenu par son employeur pour suivre ce dispositif
- Avoir validé le parcours spécifique de formation de 3 mois

Les informations relatives à ce parcours spécifique sont mises à disposition dans la rubrique « modalités d'admission » sur la page internet de l'institut.

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans la formation n'est valable que pour l'année universitaire de l'année pour laquelle le candidat a été admis.
Le directeur de l'institut de formation accorde après avis de la commission d'admission, dans une limite cumulée de trois ans, un report pour l'entrée en formation.

MODALITÉS PEDAGOGIQUES

Les 1 890 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique comprennent des activités de formation diversifiées, notamment :
- des enseignements en présentiel (dont des cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques)
- des enseignements à distance et des enseignements mobilisant les outils numériques
- des projets individuels ou collectifs qui favorisent la mise en perspective, sur un même objet d'étude, de plusieurs disciplines et compétences.

INTERVENANTS

- Enseignant universitaire
- Infirmiers
- Médecin, pharmacien
- Psychologie, Sociologue, Anthropologue
- Directeur d'établissement de santé
- Professionnels de santé…

Ils interviennent pour une prestation mandatée, ciblée et définie avec l'équipe pédagogique de l'IFSI.

MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.
Elle prend la forme de :
- Une évaluation écrite des connaissances
- Un travail écrit ou oral de réflexion à partir d'un témoignage
- Un travail d'analyse d'une situation clinique ou d'une situation rencontrée en stage, individuel ou en groupe restreint
- Une mise en situation simulée
- Un exposé oral individuel ou collectif
- Un travail écrit argumenté lors d'un oral
- Une participation active de l'étudiant

Formation en milieu professionnel :
L'étudiant est évalué sur les compétences qu'il a mobilisées lors des activités de soins. L'étudiant utilise le portfolio pour construire son parcours d'apprentissage, noter ses objectifs de stage et ses acquisitions, accompagné par un tuteur de stage.

Le diplôme est délivré aux étudiants qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :
- Avoir acquis l'ensemble des connaissances et des compétences définies dans le référentiel de formation, vérifiée par la validation des unités d'enseignement et des stages correspondant aux 6 semestres de formation
- Être titulaire d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence en cours de validité.

BLOC DE COMPETENCES	EQUIVALENCE	PASSERELLE
Cette certification professionnelle permet l'accès à un métier réglementé et, en conséquence, ne propose pas de blocs de compétences. La certification professionnelle doit être acquise en totalité pour permettre l'exercice du métier visé par cette dernière.	Classé au niveau 6 de qualification du cadre national des certifications professionnelles, ce diplôme d'État est reconnu au garde universitaire de licence	Aucune

POURSUITE D'ÉTUDE

Cursus universitaire vers un master, puis éventuellement un doctorat.

Spécialisation post diplôme d'Etat : Etudes conduisant à une spécialisation :
- Puéricultrice
- Infirmier de bloc opératoire (IBODE)

Spécialisation post-diplomation après avoir exercé en qualité d'IDE :

- Infirmier aide anesthésiste (IADE) après deux ans d'exercice
- Infirmier en Pratique Avancée (IPA) après trois ans d'exercice
- Cadre de santé après quatre ans d'exercice
- Directeur des soins

DEBOUCHES

Ce diplôme permet d'exercer la profession d'infirmier dans les secteurs hospitaliers et extrahospitaliers ainsi que dans les secteurs de la prévention et de la promotion de la santé.

CONTACT

Département de scolarité : Accueil téléphonique de 9h à 16h

- IMS site Pellegrin 05 56 79 54 37
 Rue Francisco Ferrer 33 33076 Bordeaux

- IMS site Xavier Arnozan 05 57 62 30 70
 Avenue du Haut Lévêque 33604 Pessac

- IMS Antenne Arcachon 05 57 82 29 00
 Avenue Jean Hameau 33164 La Teste de Buch
-

@ Mail : ifsi@chu-bordeaux.fr

Site internet : L'offre de formations au CHU de Bordeaux - Formations au CHU de Bordeaux